



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Août 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Août 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	20	05

  

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 20
	Contre : 00
	Abstention : 00

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

11/08/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

26 AOÛT 2021

-et de sa publication le :

26 AOÛT 2021

L'an 2021, le Mardi 17 Août à 16h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 11 Août 2021.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT (16h38) - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - Mme SAINTE-LUCE Ninette (18h25)- M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE (16h37) - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - Mme Valérie ARICIQUE - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER ..... (21)

**REPRÉSENTÉS** : Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à Mme BIQUE Marie-Claude) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme SAINT-VAL Marie-Agnès) - Mme Annie CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - Mme Marie-Pierre DAMAS (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - Mme Sylviane BOURGEOIS (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(05)

**EXCUSE** : M. ANSELME Jacques .....(01)

**ABSENTS** : M. Charly DARMALINGON – Mme Laurence LAROCHELLE..... (02)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

## D\_20210817\_42

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

#### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Maire, rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée ;
- VU le décret n°2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2006-169 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation;
- VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- VU la loi N°2019-826 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- **Considérant** que pour répondre aux besoins en matière d'évolution de carrière des collaborateurs, la collectivité doit créer des postes, entraînant la modification du tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide,

A L'UNANIMITE

**Article L**

**DE CRÉER** les postes suivants :

Filière	Grade	Quota horaire	Poste	Effectif
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	25H	Agent technique polyvalent	1
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	28H	Agent technique polyvalent	1
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	30H	Agent technique polyvalent	5
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	35H	Agent technique polyvalent	7
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	22H	Agent technique polyvalent	1
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	30H	Agent technique polyvalent	2
TECHNIQUE	Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	35H	Agent technique polyvalent	5
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	30H	Agent administratif polyvalent	1
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	35H	Agent administratif polyvalent	4
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif ppal 1 <sup>e</sup> classe	35H	Agent administratif polyvalent	8
ANIMATION	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>e</sup> classe	25H	Agent d'animation périscolaire	1
ANIMATION	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>e</sup> classe	30H	Agent d'animation périscolaire	1
ANIMATION	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>e</sup> classe	35H	Agent d'animation périscolaire	1
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine ppal 1 <sup>e</sup> classe	35H	Agent polyvalent bibliothèques, culture, archives	2
SOCIAL	ASTEM ppal 1 <sup>e</sup> classe	35H	ATSEM	3



GRADE	Affectation/mission	Quota horaire	EFFECTIF
Adjoint technique	Moyens généraux/entretien	30H	3
Adjoint technique	Stade municipal	30H	1
Adjoint d'animation	Affaires Scolaires/animation	28H	3
Adjoint technique	Affaires Scolaires/entretien	30H	1
Adjoint technique	Restauration scolaire	28H	1
Adjoint d'animation	Affaires Scolaires/animation et service administratif	28H	1

**Article 2**

**D'INSCRIRE** les crédits correspondant au budget de la Ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE



